



Garde des enfants

Par delph006

Bonjour,

Mon nouveau compagnon est divorcé depuis juillet 2015. Le jugement indique que pour les vacances d'été, la répartition se fait sur 15 jours, 15 jours.

Mon compagnon ne pouvant pas prendre 15 jours de congés en juillet et 15 jours de congés en août, c'est moi qui garderais ses enfants, sauf que son ex ne veut pas.

Est-ce que mon compagnon peut me laisser la garde de ses enfants pendant qu'il travaille et est-ce que son ex peut m'interdire de les garder ?

Ou Est-ce que sa fille de 14 ans peut garder de 8h à 12h sa sœur de 4 ans ?

Dans l'attente de vous lire,
Cordialement